



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 1442

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur l'attente des personnels des services et établissements de soins et de santé, afin que les moyens attribués au Nord-Pas-de-Calais soient mis au niveau des besoins, et que les promesses faites encore récemment à l'occasion du déplacement dans le Nord, du président de la République, soient tenues. Cette exigence concerne prioritairement la répartition des crédits du plan « Hôpital 2012 » puisque, pour ce qui est du Nord-Pas-de-Calais, ainsi que le souligne la fédération hospitalière de France : « les 592 millions d'euros annoncés représentent 5,92 % de la dotation totale ; or la population régionale s'établit à 6,40 % de la France ». Il lui demande quelle suite elle prévoit d'apporter pour attribuer les 48 millions d'euros manquants.

Texte de la réponse

La mise en oeuvre du plan Hôpital 2012 dans la région Nord - Pas-de-Calais repose sur un objectif d'investissement calculé de 592 millions d'euros. Si cette dotation représente 5,92 % de la dotation totale alors que la population de la région Nord- Pas-de-Calais représente selon l'INSEE 6,40 % de la population française au total, il convient de rappeler que la répartition d'investissement de 5 milliards de la première tranche du plan Hôpital 2012, a été faite sur la base du critère démographique à l'horizon 2020. Sur la base de ce critère, le taux de population de la région du Nord-Pas-de-Calais de 6,40 % en 2006 passe à 6,07 % en 2020. Interviennent ensuite les coefficients géographiques ou d'insularité qui ramènent la part de la région Nord-Pas-de-Calais à 5,92 % dans la répartition finale de l'objectif d'investissement de la première tranche du plan Hôpital 2012. Ainsi, par rapport à ce premier argument, les critères utilisés sont objectivés et apparaissent clairement dans l'annexe 2 de la circulaire DHOS n° 248 du 15 juin 2007 - Hôpital 2012. Par ailleurs, le plan hôpital 2012 ne constitue pas la réponse unique à la situation financière déficitaire des établissements publics de santé et à la situation sanitaire de la région Nord-Pas-de-Calais. En effet, si l'effort d'investissement constitue un moyen de permettre aux établissements de santé d'améliorer leur efficience par une réorganisation de leurs structures et moyens, il faut souligner que le plan Hôpital 2012 constitue le prolongement de celui de 2007 et du programme d'investissement du plan santé mentale (PRISM) dont les effets sur l'amélioration des structures hospitalières devraient se traduire par une amélioration de la situation sanitaire de la région et l'accroissement de leur efficience. On peut rappeler la place importante de la région Nord-Pas-de-Calais dans le volet investissement du plan Hôpital 2007 : 38 opérations ont été retenues représentant un volume d'investissements de 607 millions d'euros, dont 337 millions financés sur aides directes de l'assurance maladie soit sous forme de subventions du Fonds pour la modernisation des établissements de santé publics (FMESPP), soit sous forme d'aides en fonctionnement couvrant les surcoûts des emprunts souscrits. Dans le cadre du volet investissement du plan Santé mentale, sur l'objectif de 1,5 milliard d'investissements visé par ce plan, celui de la région du Nord-Pas-de-Calais a été arrêté à 64,7 millions, dont 30,95 millions seront financés sur aides de l'assurance maladie. Au-delà des aides attribuées dans le cadre des deux plans précités, le ministère a accordé, dans la période 2005-2006, 4,8 millions d'euros d'aides en missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation (MIGAC) pour l'opération de reconstruction du centre hospitalier de Valenciennes et 15,5 millions d'euros au CHR de Lille, soit

un total de 20,3 millions d'euros à la région Nord-Pas-de-Calais. L'effort consenti est donc considérable et devrait trouver sa traduction dans une nette amélioration de la situation sanitaire de la région. Cependant, tous les problèmes ne trouvent pas leur réponse dans les soutiens financiers attribués dans le cadre des plans ou en dehors des plans et nécessitent de repenser l'organisation sanitaire en fonction de ces paramètres : c'est le cas de la démographie médicale dont la situation peut trouver une réponse dans des stratégies de mise en commun des moyens par le développement de formules de coopération.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1442

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 juillet 2007, page 4971

Réponse publiée le : 25 décembre 2007, page 8260